

Fiche 25		Le Développement Durable : Vers une mise en pratique des principes et préconisations	
Structure proposant la formation	Nom	Institut de la Qualité Intégrée	
	Adresse	Département Formation d'XL SA 11, chemin du Vieux Chêne ZIRST 4201 F 38942 Meylan Cedex	
	Téléphone	4 76 61 34 40	
	Télécopie	4 76 61 34 01	
	e-mail	philippe.morel@xl-sa.fr	
	Adresse Internet	www.iqi.fr	
Lieu de la formation	Lyon, Paris		
Diplôme			
Type de formation	Inter-entreprises		
Coûts d'inscription	990 € H.T.		
Financement possible			
Effectif	10 pers maxi / session	Date de création	
Titres requis ou public concerné	Chefs d'entreprise (PME-PMI), Directeurs administratifs et financiers, DRH, Responsables de la formation, Responsables environnement, Responsables QSE.		
Durée et dates de formation	2 jours Paris du 19 au 20 mai 2003, Lyon du 10 au 11 juillet 2003, Paris du 1 au 2 décembre 2003		
Personne(s) ressource(s)	Nom	Philippe Morel	
	Fonction	Conseiller associé aux départements de l'Aquitaine	
	Adresse	IQI – 11 chemin du vieux chêne – 38240 Meylan	
	Téléphone	04 76 61 34 21	
	Télécopie	04 76 61 34 01	
	e-mail	philippe.morel@xl-sa.fr	
Programme	<p>Le développement durable :</p> <p>La présentation des trois volets du développement durable (l'économique, le social, l'environnemental), des rappels historiques depuis la conférence de Stockholm (1972) jusqu'à la conférence de Johannesburg (2002), les structures nationale et internationale autour du développement durable (les rôles et pratiques)</p> <p>Les réalisations et la situation actuelle du développement durable :</p> <p>Le rating social et environnemental, Les fonds éthiques et le commerce équitable, La certification environnementale et ses conséquences. La relation aux approches QSE et les normes internationales, Le point sur la responsabilité sociale des entreprises. Les normes sociales SA 8000 et leur relation au développement durable.</p> <p>Des exemples de réalisations en entreprises et dans les collectivités : Les impacts du développement durable sur : les entreprises, les collectivités, les personnes, les rôles et actions des parties prenantes</p> <p>Les préconisations et la réglementation à venir : le rapport sur le développement durable obligatoire, la réglementation sociale et environnementale.</p> <p>La démarche et la méthode de mise en place du développement durable : l'évaluation de l'entreprise selon les critères du développement durable, l'identification des points forts et des marges de progrès, l'identification du point d'entrée approprié et des objectifs, l'identification de la démarche de mise en œuvre.</p>		
Débouchés			
Modalités d'examen			